



VILLE DE COGOLIN

ARRETE DU MAIRE

N° 2024/514

STATIONNEMENT INTERDIT – PARKING DE LA PLAGE DES MARINES DE COGOLIN : MANIFESTATION : « GOLFE A VELO »

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu l'organisation d'une manifestation, dénommée « Golfe à vélo », organisée par le service « Pôle Mobilités, Energie et Agriculture » de la communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez, du 7 au 9 juin 2024, parking de la plage des Marines de Cogolin,

Considérant que l'organisation de cette manifestation impose pour des raisons de sécurité, bon ordre et sûreté, de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de l'organisation de la manifestation « Golfe à vélo », une partie du parking de la plage aux Marines de Cogolin sera interdite au stationnement :

du jeudi 6 juin 2024 – 14H
au lundi 10 juin 2024 – 12H

ARTICLE 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlement en vigueur. Les véhicules en infraction seront considérés comme gênants au sens de l'article R 417-10 du code de la route et pourront notamment faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, et Monsieur le Chef de Centre de Secours de Cogolin sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 19 avril 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon, 5, rue Racine – BP 40510, 83041 – Toulon Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Formalités de publicité effectuées le : 30/04/2024

N° 2024/449 Notifié le :